

FIBA
7 avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM



ECA
37 rue Elsa Triolet – Parc Valmy
21000 DIJON



**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4°
du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
30 septembre 2025**

POULAILLON

Société Anonyme
au capital de € 5 111 119.-

8 Rue du Luxembourg 68310 WITTELSHEIM

SIRET : 493 311 435 00025

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4°
du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées**

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à **577 534,52 euros (cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cent trente-quatre euros et cinquante-deux centimes)** avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

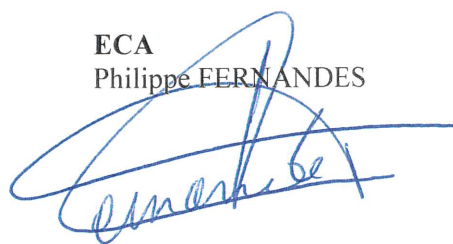
Fait à Mulhouse, Colmar et Dijon, le 27 janvier 2026

Les Commissaires aux comptes

FIBA S.A.S.
Julien SCHAEGIS



ECA
Philippe FERNANDES





Poulaillon, créateur de la Moricette®
Entreprise familiale française

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX
PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

(Article L. 225-115 du Code de commerce)

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élève à la somme de 577 534,52 € (CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE EUROS ET CINQUANTE DEUX CENTIMES).

Fait à Wittelsheim, le 23 janvier 2026

Monsieur Fabien POULAILLON
Directeur général

Monsieur Paul POULAILLON
Président